

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus, conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne de document d'informations budgétaires et financières, cette note de présentation, ainsi que les maquettes budgétaires seront mises en ligne sur le site internet de la CAHM : <https://www.agglo-heraultmediterranee.net>, après leur adoption.

Il est important de rappeler que depuis l'exercice 2023 :

- l'ensemble des budgets primitifs sont votés avant la fin de l'année calendaire et les résultats N-1 seront repris lors du budget supplémentaire, voté au cours du 1^{er} semestre
- la CAHM a souhaité anticiper le passage au référentiel budgétaire et comptable M57, généralisé le 1^{er} janvier 2024, il devient le référentiel de droit commun pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Ainsi, les 15 Budgets Primitifs 2024 seront soumis, sans reprise des résultats, au Conseil Communautaire lors de sa séance ordinaire du lundi 18 décembre 2023, avec leur nomenclature respective :

- Budget principal (M57)
- 14 Budgets Annexes :
 - 7 de parcs d'activités (M57) : La Capucière à Bessan, Le Puech à Portiragnes, L'Audacieux à Florensac, La Méditerranéenne à Agde, Le Roubié à Pinet, Jacques Cœur à Montagnac, l'Extension la Source à Vias
 - Hameau Agricole de Saint-Thibéry (M57)
 - Ordures Ménagères (M57)
 - GEMAPI (M57)
 - GIGAMED (M57)
 - Transport (M43)
 - Eau et Assainissement (M49)

Accusé de réception en préfecture
034-243400819-20231218-004323PRINCIPAL-BF
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

C'est dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt que s'est discuté le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF). 2 objectifs principaux en ressortent : la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public.

Au moment de la rédaction de cette note, postérieure au Rapport d'Orientation Budgétaire, le Sénat a adopté la première partie (volet recette) du PLF 2024, le 30 novembre. Il examine la deuxième partie (volet dépenses) jusqu'au 12 décembre 2023.

Sans prétendre à l'exhaustivité de la version finale de la Loi de Finances (LF) 2024, puisque des modifications sont encore à même d'intervenir, d'ici son vote, au plus tard le 31 décembre 2023, les éléments à suivre, recensent les principales mesures du PLF 2024, et les hypothèses sont les suivantes :

- Le taux de croissance est prévu à + 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023)
- Une inflation hors tabac à 2,6% en 2024, 2% en 2025 et 1,75% à compter de 2026
- En 2023, la dépense publique, en pourcentage du PIB, continue sa baisse progressive. Cependant, malgré la baisse, les prévisions pour 2024 ne prévoient pas un retour au niveau d'avant crise.
- Objectif de baisse du déficit public à -4,4% du PIB qui reste au-dessus du critère de 3% du PIB Maastricht, puis à -3,7% en 2025, -3,2% en 2026 et -2,7% en 2027.

Les principales dispositions impactant les communautés d'agglomérations sont les suivantes :

1.1. La suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises – CVAE

L'article 8 du PLF2024 repousse à 2027 la suppression de la CVAE qui était prévue pour 2024 pour les entreprises. Le taux maximal d'imposition de la CVAE sera abaissé progressivement jusqu'à sa suppression. Toutefois, depuis 2023, la CVAE a été supprimée pour les collectivités, lesquelles bénéficient d'une compensation à travers une fraction de TVA.

La loi de finances pour 2023 a prévu cette compensation en 2 parts :

- une part fixe
- une part dynamique par le biais du fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET) pour laquelle les éléments de répartition ne sont pas encore connus. Une distinction serait faite entre les territoires « dynamiques » et les territoires en « régression ».

1.2. La répartition de la DGF au bloc communal

Alors que l'enveloppe de la DGF nationale été annoncée à 27,145 Milliards d'€, soit en progression de 220M€, lors de la présentation du projet de loi de finances 2024, les sénateurs ont adopté une nouvelle hausse de la DGF qui est désormais fixée dans le texte du PLF2024 à 27,315 milliards d'euros, en date du 28 novembre.

Alors que les sénateurs ont validé une augmentation de la DGF de 170 millions d'€ pour 2024, dont 60 millions d'€ en abondant la Dotation d'Intercommunalité et 10 millions d'€ pour la dotation de péréquation des départements, ils ont rejeté plusieurs amendements visant à indexer la DGF à hauteur de l'inflation estimée dans le PLF (+ 2,6% en 2024). Les discussions se poursuivent jusqu'au 12 décembre.

I.3. Le fonds vert et le verdissement des budgets

Le fonds vert semble pérennisé jusqu'à au moins 2026. Il est porté à 1,1 Milliards d'€ de crédits de paiement, soit une hausse de + 0,6 Milliards d'€. Ces moyens supplémentaires devront permettre de financer des rénovations de bâtiments locaux, de moderniser l'éclairage public, ou encore de prévenir les inondations. Ainsi, des objectifs de verdissement des investissements publics devraient permettre de soutenir les projets des collectivités en faveur de la transition écologique, notamment à travers les Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Afin de favoriser les investissements visant des objectifs environnementaux de transition écologique, l'article 49 decies prévoit une présentation des dépenses d'investissement contribuant positivement ou négativement aux objectifs de la transition écologique de la France, et l'institution, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ayant adopté la M57, d'une annexe « impact du budget pour la transition écologique » au Compte Administratif 2024.

I.4. Autres mesures du PLF 2024

* Le montant du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) est de 1 Milliard d'€ depuis 2016.

* Réintégration dans l'assiette du FCTVA des dépenses d'aménagement des terrains.

Le débat sur les orientations budgétaires a eu lieu lors de la séance du Conseil Communautaire du lundi 04 décembre 2023. Ce débat s'est tenu sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire et a été approuvé à la majorité des votants.

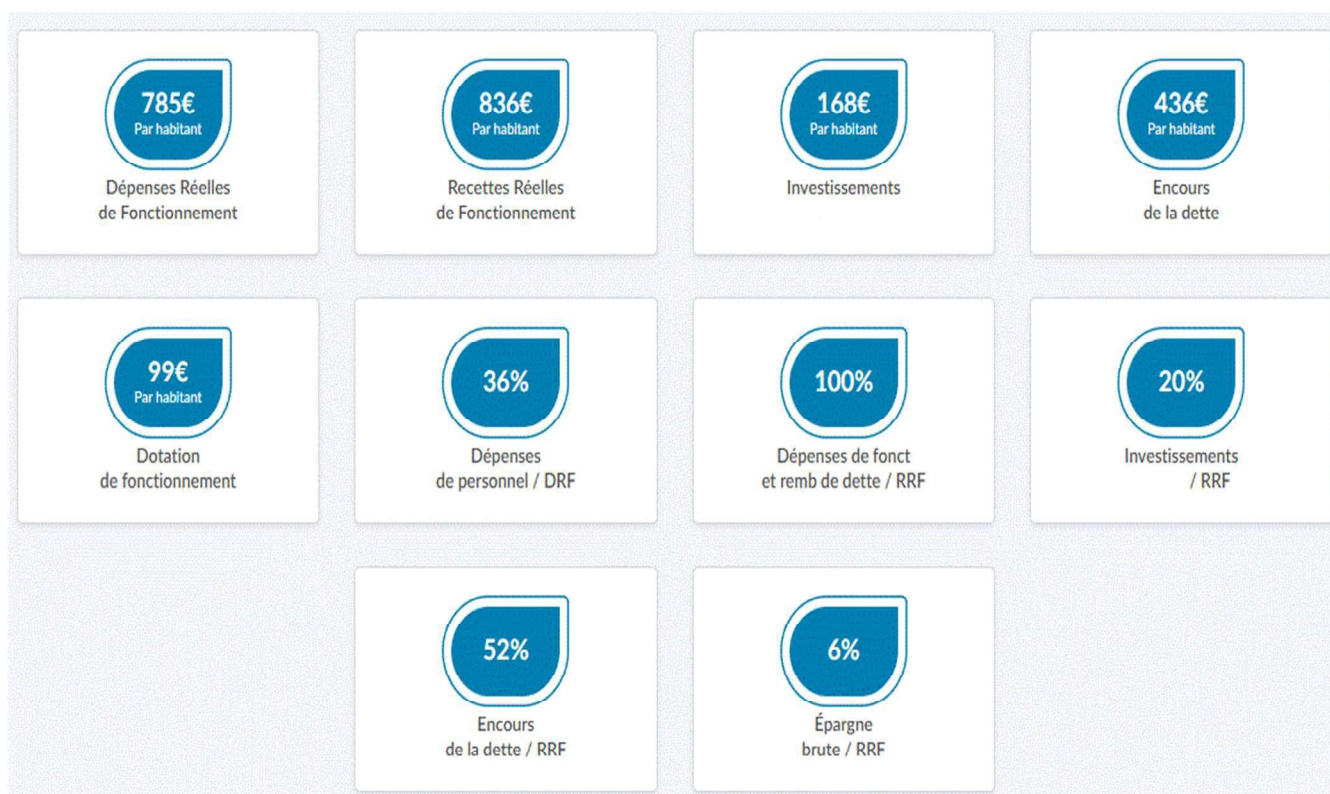
Comme évoqué en préambule, les budgets primitifs 2024 sont présentés et soumis au vote, sans reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 et sans reports. Les ajustements qui seront nécessaires, après la promulgation de la Loi de Finances 2024 seront donc considérés lors du vote des Budgets Supplémentaires.

II. BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	Investissement
69 779 728 €	19 571 100 €

La population au 1^{er} janvier 2023 était de 81 617 habitants, soit en diminution de 120 habitants.

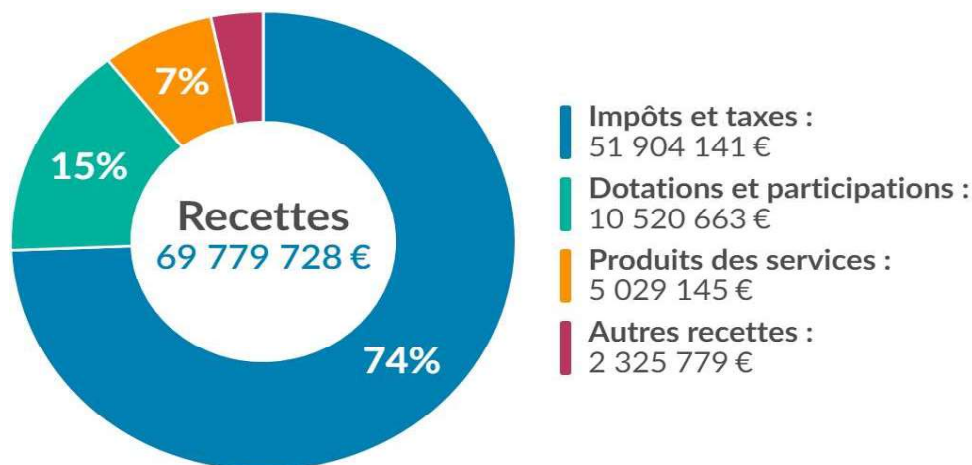
Les données synthétiques sur la situation financière de notre EPCI comprennent les ratios suivants :



II.1. Section de Fonctionnement

Les évolutions mentionnées ci-dessous au niveau des chapitres, sont calculées par rapport au prévu 2023 (BP+DMs). Les recettes ont été estimées, dans l'attente de la LF2024 et des notifications de l'Etat qui devraient intervenir fin mars ou début avril 2024.

A. RECETTES



Dont 68 264 728 € de recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » est estimé à 79 040 € et correspond aux remboursements de rémunérations de personnel que perçoit la CAHM (agents des postes intercommunales et indemnités journalières des agents non titulaires).

Le chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes diverses » est à la hausse de 3,45% et s'élève à 5 029 145 €. Ce chapitre regroupe majoritairement les remboursements des salaires des agents mis à disposition de l'office du tourisme communautaire, des budgets annexes Eau, Assainissement, Transport, Gigamed et GEMAPI et les remboursements des services communs DSIN et ordonnancement avec la ville d'Agde. Les recettes relatives aux mises à disposition des services de fibres optiques sont enregistrées sur ce même chapitre.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » est évalué à 19 670 880 €.

Aucun nouveau transfert de compétence n'étant envisagé, les attributions de compensation sont prévues à l'identique, soit 264 653 €.

La CAHM devrait être toujours bénéficiaire du FPIC pour un montant de 1 435 3400 €, estimé en baisse de -53 660 €.

La fraction de TVA, compensatoire de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) a été considérée avec une dynamique prudente de +3,2%, ce qui la porte à 14 113 770 €. Il est à noter que le montant définitif de la TVA 2023 ne sera connu qu'au cours des premiers mois de l'année 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la suppression de la CVAE est effective pour les collectivités locales. Le produit de remplacement étant, comme pour la THRP, une fraction de la TVA nationale, nous avons estimé son montant à 3 857 117 €.

Rappelons ici, que la suppression de la CVAE pour les entreprises devraient être échelonnée sur quatre années.

Le chapitre 731 « Fiscalité Locale » est prévu à 32 233 261 €.

En 2024, la CAHM n'envisage pas de modifier ses taux d'imposition qui devraient donc rester inchangés par rapport à 2023 (THRS =10,88% ; TFB = 2,75% ; CFE = 33,40% ; TEOM = 15,44% ; TFNB = 3,45% ; VT = 0,8%).

Les valeurs locatives servant de base de calcul à la taxe foncière ont été estimées avec une revalorisation de l'ordre de 5%, contre +7,1% en 2023.

Ainsi, les produits prévisionnels attendus sont :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 9 538 432 €
- Foncier Bâti : 4 229 010 €
- Foncier Non Bâti : 116 355 €

Le produit de la Taxe Additionnelle du Foncier Non Bâti est prévu au même niveau que 2023 : 312 026 €. Quant aux impôts des entreprises, ils évolueraient dans une moindre mesure, avec +2,2% pour la CFE 10 614 975 € et 703 166€ pour l'IFER soit +1,5%.

Pour finir, le coefficient de la TAXe sur les Surfaces COMMerciales (TASCOM) est maintenu à 1,20%, soit un produit attendu de 1 419 297 € correspondant à une augmentation de 1%.

La taxe de séjour estimée est de 5,2 M€ pour 2024. Elle sera intégralement reversée à l'Office de Tourisme Communautaire « Cap d'Agde Méditerranée ». Le même montant est prévu à l'article 7398 en dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 74 « dotations et participations » s'élève à 10 520 663,61 €.

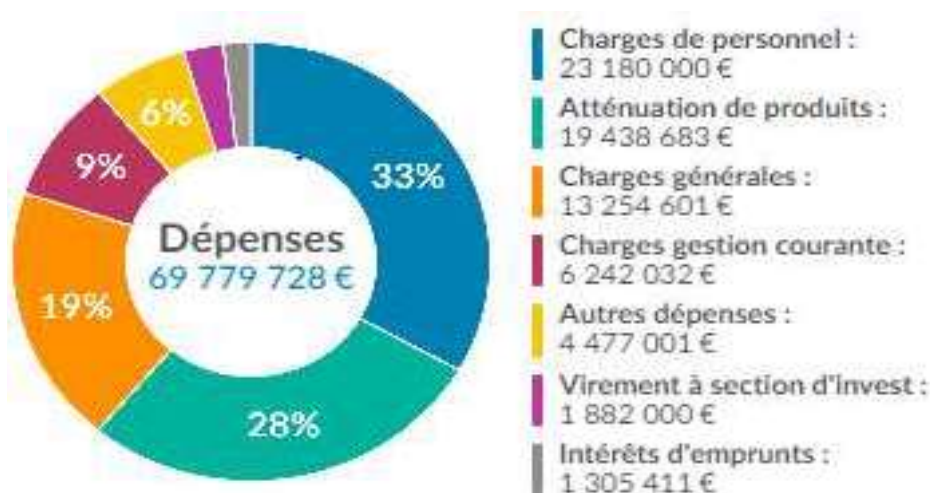
La prévision des recettes du chapitre 74 sont en légère hausse de 109 771,96 €, du fait d'une augmentation des financements et subventions et de l'évolution de la compensation CET (CVAE et CFE) de 1,14 M € en 2023 à 1,19 M € en 2024.

Alors que la Dotation d'Intercommunalité progresserait de 0,16%, notre Dotation de Compensation diminuerait de 1,51%. La DGF estimée, serait de 8,1 M€, comme l'an dernier, soit en baisse de 0,32%.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » est de 150 000 € et retrace essentiellement les revenus des locaux loués.

Le chapitre 78 « Reprises amortissements, dépréciations et provisions semi-budgétaires » est de 581 738,369 € de reprise d'amortissement constituée en 2023 pour le contentieux Centre Aquatique d'Agde.

B. DEPENSES



Dont 64 082 728 € de dépenses réelles de fonctionnement, soit en diminution de 4,25 % par rapport au prévu 2023, répondant ainsi à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé par l'article 16 du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023/2027 puisque inférieure à +2%. Les dépenses d'ordre sont de 5 697 000 €.

Le chapitre 011 « charges à caractère général », prévu à 13 254 601,13 € en baisse de -1,73% soit - 232 753 €.

Alors que certains postes de dépenses sont en augmentation, en lien avec l'inflation et les révisions de prix de nos marchés, comme les contrats de prestations et de maintenance : +354 000 €, d'autres sont en baisse, notamment le nouveau groupement de commande d'électricité contracté en 2023 avec Hérault Energie : -30% sur l'électricité, -40% sur le gaz et -40% sur l'éclairage public.

Les dépenses directes sur notre délégation du service nettoyage sont de 6,1 M€ et les charges d'exploitation du centre aquatique intercommunal « Ô Pezenas » sont de 541 000 € (maintenance/énergie).

450 000 € sont prévus pour le financement de l'ingénierie OPAH Renouvellement Urbain multisites et du PIG Hérault Méditerranée.

70 000 € sont inscrits pour les actions menées aux chantiers d'insertion, enfin, 41 500 € sont prévus pour l'étude plan de paysages, visant à valoriser les paysages de l'agglomération.

Le chapitre 012 « charges de personnel », prévu à 23 180 000 €, est en augmentation de 5,89%. Cependant, comme chaque année, ce chapitre doit s'analyser conjointement avec les remboursements de charges de personnel, retracés aux chapitres 013, 70 et 74.

	Prévu 2022	Prévu 2023	Prévu 2024	
Dépenses	20 310 000 €	21 890 000 €	23 180 000 €	
Recettes	4 178 015 €	4 461 000 €	4 966 285 €	
Coût net	16 131 985 €	17 429 000 €	18 213 715 €	+ 4,50 %

L'effectif global de la CAHM, détaillé dans l'annexe « Etat du Personnel » du Budget Principal est de 535 agents.

Les perspectives pour l'exercice 2024 d'augmentation des dépenses liées au personnel restent étroitement liées au contexte d'inflation au niveau national. Elles prennent d'ores et déjà en compte l'augmentation de 5 points d'indice de la rémunération des agents à compter du 1^{er} janvier 2024 avec une inconnue sur le niveau d'inflation pour l'année à venir et ses conséquences sur l'évolution de la valeur du SMIC. De plus, une prime d'ancienneté a été instaurée pour les agents dont l'IFSE présente une cotation C3 et C4. Son impact sera en année pleine sur 2024.

Le chapitre 014 « atténuation de produits » prévu à 19 438 683,80 € (-3,09%) comprend le reversement du FNGIR (10 097 375 € depuis 2017), le reversement (inchangé) des attributions de compensation aux communes pour 4 051 308,80 €, ainsi que le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme communautaire « Cap d'Agde Méditerranée » pour 5,2 M€, compensé en recette, comme vu précédemment au chapitre 731.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » s'élève à 6 242 032 €, soit -26,47% par rapport à 2023. Cela s'explique principalement par la prévision en 2023 de 2 M€ de participation au budget annexe PAEHM La Méditerranéenne ainsi que par la diminution de 47 000 € de notre participation à la Ville d'Agde pour la délégation de gestion des centres aquatiques d'Agde et de Pézenas, qui est prévue à 1 603 000 €.

Les subventions aux associations seront dans leur ensemble limitées autour de 0,85 M€ ; la participation à l'agence d'attractivité « BLUE Invest » créée en partenariat avec Sète Agglopôle Méditerranée s'établira à 275 000 €.

Du fait de l'entrée de l'OTC Cap d'Agde Méditerranée dans le Syndicat Mixte de l'aéroport Béziers Cap d'Agde mi-2023, notre participation à l'aéroport est évaluée à 960 153 €, en baisse de 241 560 €.

Des participations de 1 244 742 € au budget annexe du transport et de 402 620 € au budget annexe Gigamed sont envisagées.

Enfin, sont prévus dans ce chapitre les dépenses de fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour 34 000 €.

Les charges financières inscrites au chapitre 66 s'établissent à 1 305 411,07 €. Bien que le budget principal compte 75% d'encours à taux fixe, les charges financières sont revues à la hausse comme en 2023. D'une part en vue de se prémunir d'une poursuite de la hausse des taux d'intérêt qui pourrait impacter notre dette notamment sur le 1^{er} semestre 2024, et d'autre part, pour considérer des intérêts relatifs à une éventuelle mobilisation partielle d'un emprunt contracté fin 2023.

Comme l'an dernier, 15 000 € sont également prévus pour pallier au paiement des intérêts dans le cadre des lignes de trésorerie.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » s'élève à 15 000 €, identique à 2023, ce chapitre enregistre les écritures de titres annulés sur exercices antérieurs.

Au chapitre 68, sont inscrites des dotations aux provisions pour risques et charges, pour un montant de 647 000 € qui correspondent à la constitution de 600 000 € provisionnés pour assurer un équilibre des Parcs d'Activités Economiques Hérault Méditerranée et 47 000 € au titre de créances douteuses.

La Communauté d'Agglomération souhaite conserver une épargne de gestion raisonnable permettant de finaliser le programme d'investissement qui a été engagé.

L'autofinancement (chapitre 023) est de 1 882 000 € au BP 2024.

L'épargne brute est de 4 182 000 €, l'épargne nette est de 209 603 € et la capacité de désendettement de 8,52 ans.

BP2024	
Recettes réelles	68 264 728
Dépenses Réelles	64 082 728
Epargne brute	4 182 000
- capital de la dette	3 972 397
Epargne nette	209 603

II.2. La dette

Le budget principal a un encours de 35 612 941 € au 1^{er} janvier 2024. L'encours du Budget Principal est assez bien sécurisé puisque 75% de l'encours est à taux fixe, ce qui permet de se prémunir contre la hausse des taux. En effet, la part sur taux monétaires subit l'augmentation des taux depuis l'année dernière. La part d'emprunts souscrits à taux relativement faibles sur les dernières années, permet à la CAHM une sécurisation à moindre coût.

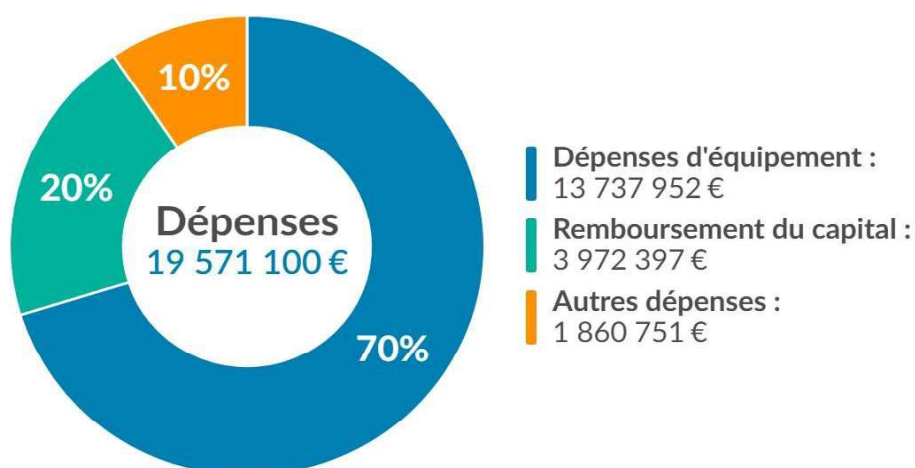
Le budget principal intègre un programme de dépenses d'équipement de 13,74 M€ qui s'équilibre avec 6 866 000 € d'emprunt, dont la simulation est la suivante :

Budget	Encours au 1 ^{er} janvier 2024	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	35 612 941	3,04%	12 ans et 8 mois	75% taux fixe 25% taux monétaires	6 866 000

L'emprunt simulé ci-dessus tient compte des conditions financières que nous pourrions obtenir lors de la consultation bancaire et simulé avec une date de mobilisation au 1^{er} juin 2024 en amortissement trimestriel et linéaire.

II.3. Section d'investissement

A. DEPENSES



Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 17 710 600 € au BP 2024. Ces nouvelles inscriptions sont essentiellement composées de :

- 13 737 953 € de dépenses d'équipement,
- 3 972 397 € de remboursement de capital de la dette,
- Les dépenses d'ordre sont de 1 515 000 €

Les principaux investissements inscrits

➤ **PAEHM : 1 302 824 €**

1,3M€ sont prévus pour la requalification du PAE de La Source à Vias, et pour les travaux de performance énergétique sur les PAEHM en vue de la modernisation des installations d'éclairage.

➤ **Soutien aux entreprises : 50 000 €**

La CAHM est chef de file pour le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises. Dans le cadre de ce programme, 50 000 € sont prévus à destination des entreprises implantées ou souhaitant s'implanter sur le territoire communautaire.

➤ **Très Haut Débit : 200 000€**

Dans le cadre de la continuité du schéma directeur numérique, un investissement de 200 000 € est prévu pour l'année 2024.

➤ **En matière d'habitat : 3 670 000 €**

En réponse au programme d'actions du PLHI, les programmes d'aides se poursuivent notamment au titre des différents dispositifs :

- sur le parc privé, avec les OPAH RU, le PIG, l'action façades (Objectif Rénov') et le POPAC sur le centre-ville d'Agde (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés => Allo Copro) ;
- et sur le parc public avec le financement de la création de logements sociaux, ou encore la réhabilitation de logements en centre ancien via une enveloppe spécifique dédiée de 200 000 € issue des pénalités SRU.

Les objectifs 2024 (sous réserve de la validation en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en début d'année 2024, et d'une évolution du contexte complexe actuel du secteur de la construction et de la promotion immobilière) étant d'aider :

- Dans le parc privé, le financement pour la réhabilitation de 256 logements dont 40 de propriétaires bailleurs, 196 de propriétaires occupants et 20 en copropriétés pour des travaux sur parties communes, le ravalement de 30 façades dans les centres anciens, ainsi que l'accompagnement d'une trentaine de copropriétés dans le but de les aider à s'organiser.

De plus, la CAHM participera au financement majoré des façades de la Promenade d'Agde dans le cadre d'une campagne de ravalement obligatoire, qui débute en fin d'année 2023, afin d'accompagner l'aménagement de cet espace public.

- Dans le parc public, le financement de 345 logements sociaux (dont 117 PLAI, 177 PLUS).

En plus d'offrir des solutions de logement au plus grand nombre qui soient notamment conformes aux exigences du décret décence énergétique, il s'agit de favoriser la mixité sociale et de soutenir une dynamique de requalification des centres anciens.

Il est prévu 1 520 000 € d'aides directes de la CAHM, auxquels s'additionnent les 2.150 M€ gérés pour le compte de l'Etat, de l'Anah et de la Région dans le cadre du dispositif façades de Bourg Centre (en dépenses et en recettes) soit 3 670 000 €.

➤ **NPNRU : 850 000 €**

Dans le cadre de la convention NPNRU, deux opérations nécessitent une participation de la CAHM en investissement sur l'exercice 2024 afin de redynamiser le centre ancien d'Agde :

- La dernière phase de la salle Chassefière pour 100 000 € qui sera dédiée à l'émancipation, à l'autonomie et au bien-être des jeunes femmes du quartier prioritaire de la ville.
- L'aménagement des îlots Amour et Terrisse pour 350 000 €

L'ouverture de la salle Chassefière est prévue en Juin 2024. Les subventions de l'ANRU sont de 125 000 € et celles de la Région de 40 508 €.

La CAHM a confié la réhabilitation des îlots Amour et Terrisse à un opérateur privé dans le cadre d'une concession d'aménagement. Celle-ci se déroulera sur 5 années : de 2023 à 2027.

Ces îlots accueilleront une nouvelle offre de logement de qualité répondant aux objectifs de diversité et de mixité sociale. Une trentaine de logements de type Logement Locatif Social et Accession à prix maîtrisé seront produits.

50 000 € sont inscrits pour l'AMO soutien au pilotage NPNRU.

200 000 € de travaux sur les Rez-de-chaussée commerciaux et 150 000 € d'acquisitions sont également inscrits pour encourager la dynamique commerciale au titre de la politique de ville et du programme Action Cœur de Ville.

➤ **Aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) sur la gare d'Agde : 1 478 200 €**

La CAHM poursuit en 2024, les études de maîtrise d'œuvre et les études complémentaires du projet de PEM sur la gare d'Agde, jusqu'à la notification du marché travaux et le démarrage des travaux. Les partenariats fonciers avec la SNCF seront établis. Au regard de la convention financière concernant les études opérationnelles, les partenaires Région, Département et Ville d'Agde verseront 196 000 € de recettes en 2024.

➤ **Travaux d'urgence et mesures conservatoires sur l'ancienne Abbaye Benedictine de Saint-Thibéry : 556 000€**

Les diverses études engagées par la collectivité et les acquisitions foncières effectuées ces dernières années permettent aujourd'hui de reconstituer et de maîtriser le foncier de l'emprise initiale de l'Abbaye. Dans cette continuité et en raison d'une instabilité et de désordres importants qui menacent ruine, l'ouvrage a fait l'objet en 2022 d'une étude précise par un architecte du Patrimoine. Cette étude a permis d'analyser l'état de conservation et les possibles interventions de confortations provisoires, mais également de mettre en évidence les structures rapportées depuis le XIXe siècle. Ainsi, les travaux prévus en 2024 portent principalement sur des mesures d'urgence et une purge des éléments rapportés sur l'aile orientale et la consolidation du grand escalier.

➤ **Construction d'un centre de conservation et d'études en archéologie : 60 000€**

Sur le site de la Méditerranéenne à Agde, la CAHM a le projet de développer, en partenariat avec l'Etat, un centre de conservation et d'études en archéologie.

Une Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement du marché de maîtrise d'œuvre a pu démarrer en 2023. 60 000 € sont budgétés en 2024 afin de prévoir les primes du concours de maîtrise d'œuvre.

➤ **Structuration d'équipements portuaires qualitatifs sur le Canal du Midi : 352 533 €**

Depuis plusieurs années, la CAHM est investie pour l'extension du port fluvial sur le Canal du Midi à Agde, en partenariat avec Voies Navigables de France.

La phase PRO et la préparation du marché travaux se poursuivra en 2024 pour un montant prévisionnel de 302 532 €. Une recette de 60 000 € de notre co-maitrise d'ouvrage VNF, sera sollicitée.

De plus, à l'écluse de Portiragnes, la CAHM a engagé une mission de maitrise d'œuvre en 2022 pour l'aménagement d'une halte fluviale en lien avec le centre-ville. Dans l'attente du positionnement du département sur les travaux à réaliser sur leur voirie, la CAHM prévoit sur le premier semestre 2024 d'engager les études techniques complémentaires pour un montant prévisionnel de 50 000 € (géotechnie, géo-détection de réseaux, ...).

➤ **Schéma des modes doux, réseau cyclable et piste cyclables : 730 000 €**

La première phase de la voie structurante cyclable « La Méridienne » entre Agde et Bessan étant réalisée depuis juin 2023, il est proposé d'installer, à deux endroits emblématiques que sont l'entrée du Château Laurens et la Guinguette de Bessan, du stationnement vélo avec un certain nombre de services aux usagers (borne de réparation/entretien, possibilité d'alimentation électrique par panneaux photovoltaïques, etc.)

Le coût de l'investissement est estimé à 30 000, subventionné à hauteur de 40%.

De plus et dans la continuité de la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur des mobilités douces, 700 000 € sont affectés pour des travaux d'aménagement du tronçon Bessan-Saint-Thibéry.

➤ **Suppression du passage à niveaux Avenue Raymond Pitet à Agde : 141 813 €**

Compte tenu de sa localisation en entrée de ville du quartier de la gare à Agde, au cœur des opérations d'aménagement du port fluvial, de la Méditerranéenne, du château Laurens et du pôle d'échange multimodal, la CAHM a participé au financement de la suppression du passage à niveaux 288 sur la Route de Bessan à Agde. Les travaux relatifs à cette opération, portés par la Ville d'Agde et SNCF Réseau, se sont terminés en Juin 2023. Le solde de la convention de financement passé avec la SNCF devra être honoré en 2024.

➤ **Contribution à la Ligne Nouvelle Montpellier – Perpignan : 148 200 €**

Pour 2024, la maîtrise d'ouvrage de LNMP demande aux collectivités de signer deux conventions de financement pour les études préalables et les acquisitions foncières de la 2e phase du projet, entre Béziers et Perpignan. Pour la CAHM, le montant à verser est de 148 200 € (99 000 € pour la CFI Etudes et 49 200 € pour la CFI Acquisitions foncières).

➤ **Aide au financement de vélos pour les particuliers : 80 000 €**

Conformément à l'annonce faite par le président, la CAHM va aider les particuliers à financer l'achat de vélo (essentiellement des vélos à assistance électrique) pour un montant de 80 000 € selon des modalités en cours de finalisation et avec un règlement qui se présente au Conseil d'Agglomération début 2024.

➤ **Maintien de l'effort de maintenance et de modernisation des moyens internes et du patrimoine intercommunal : 2 141 200 €**

Il est prévu 315 000 € de crédits pour l'entretien et la restauration des bâtiments et équipements intercommunaux.

En outre, la CAHM poursuit sa politique de renouvellement du parc de véhicules et d'équipements pour les services opérationnels. A cet effet, 1 099 950 € d'investissement sont inscrits en prévisions d'acquisitions, notamment : remplacement d'une balayeuse de voirie (200 000 €), camions-benne (310 000 €) et une tondeuse (72 000 €). Enfin, d'autres acquisitions sont envisagées afin de renforcer ce parc, favorisant ainsi l'optimisation du temps de travail des agents. Cela inclut l'achat d'une balayeuse supplémentaire, estimé à 120 000 €.

En ce qui concerne le parc informatique, 278 250 € sont prévus sur l'opération 801 « « Systèmes d'information » afin de répondre aux besoins matériels et logiciels des services et de mettre en œuvre les outils nécessaires à la sécurisation de ses systèmes d'information.

248 000 € sont inscrits pour l'aménagement à l'opération 1 702 « Chèvrerie Castelnau de Guers » et l'aménagement d'un atelier de fabrication de fromages.

Enfin, 100 000 € sont réservés à la revalorisation d'espaces verts dans les communes, et 100 000 € à l'opération 1003 « Métiers d'Art » pour des travaux et acquisitions.

➤ **Dispositifs d'aide aux projets communaux et à la valorisation du patrimoine : 550 000 €**

Le dispositif d'aide à l'investissement pour les projets de nos communes membres se poursuit en allouant une enveloppe de 500 000 € visant à cofinancer des projets d'embellissement de centres-bourgs et de valorisation patrimoniale et paysagère des villages.

Enfin, une enveloppe de 30 000 € est consacrée à la restauration du petit patrimoine des communes, non protégé, ainsi qu'une enveloppe de 20 000 € pour leur patrimoine mobilier classé.

➤ **Aménagements pour une mise en valeur de la Réserve Naturelle du Bagnas et l'accueil du public : 60 000 €**

En 2024 est prévu le solde des travaux d'aménagement d'un bâtiment d'accueil du public, parking et sécurisation des autres bâtiments du domaine du Grand Clavelet.

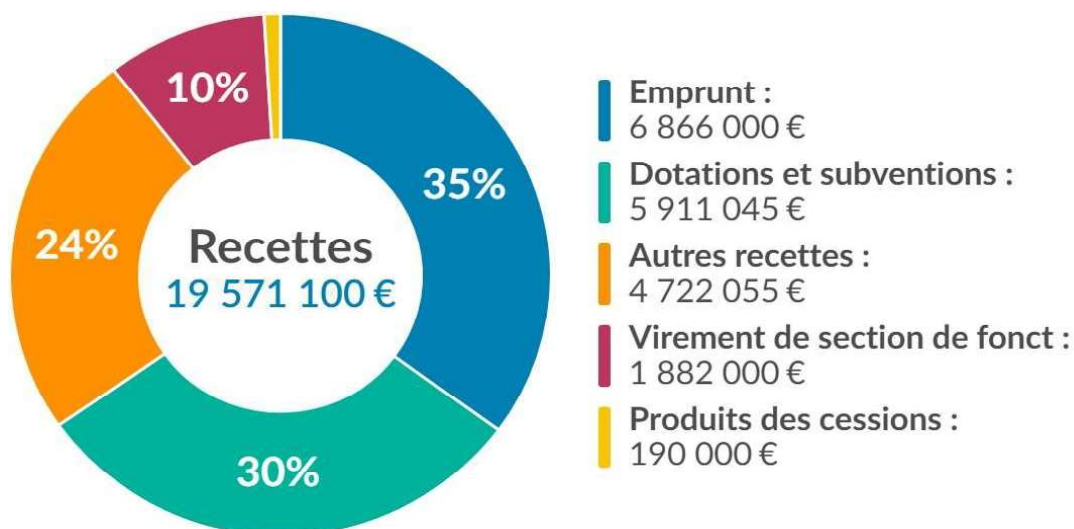
➤ **Centre Aquatique intercommunal d'Agde : 310 000 €**

Il est prévu en 2024, l'engagement de la réfection de la pataugeoire et d'une nouvelle lagune de jeu. Il est à noter la mise en place d'autorisations de programme à partir de l'exercice 2024 et les crédits de paiements au budget primitif 2024 notamment sur les projets suivants :

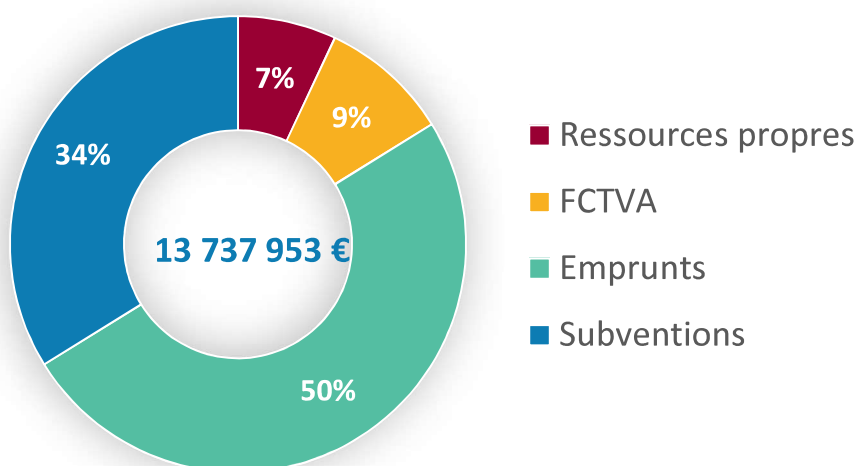
* Schéma des modes doux, réseau cyclable et piste cyclables (opération 2306) : 730 000 €

* Systèmes d'information (opération 801) : 278 250 €

B. RECETTES



Financement des dépenses d'équipement



13 737 953 € de dépenses d'équipement au budget principal et se financent ainsi :

- 4 648 362 € de subventions des différents partenaires financiers
- 1 262 685 € de FCTVA
- Emprunt 6 866 000 €
- 960 906 € de ressources propres

III. BUDGETS ANNEXES

III.1. Budgets Annexes des PAEHM

Dans le cadre de sa compétence Développement Économique, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en partenariat étroit avec l'agence d'attractivité économique Blue Invest veille à proposer une offre de foncier économique qualitative qui contribue au dynamisme économique du territoire communautaire et à un écosystème favorable au développement de l'activité économique, à la création d'emplois ainsi qu'à renforcer son attractivité vis-à-vis de ses principales filières économiques (existantes et émergentes). Face aux nouveaux défis d'optimisation de la consommation foncière (Zéro Artificialisation Nette dit « ZAN »), de la prise en compte des enjeux d'économie circulaire et de développement durable et de nouveaux services/équipements aux entrepreneurs, ces sites clés d'accueil de l'écosystème économique sont à appréhender en concordance avec l'évolution du besoin des acteurs économiques .

Budget Annexe PAEHM La Capucière / Héliopôle à Bessan

Fonctionnement	Investissement
2 118 128.29 €	1 157 116.05 €

Idéalement situé en entrée du territoire, de la ville de Bessan, et au croisement de l'autoroute A9 et de la RD13, ce poumon de développement territorial permet aux entreprises de différents secteurs d'activités de bénéficier de conditions d'implantation à haute valeur ajoutée en adéquation avec leur besoin. Ce parc d'activités constitue un véritable levier entrepreneurial et d'attractivité et s'impose comme la vitrine économique du territoire.

30.000 € d'acquisitions sont prévus. La commercialisation des lots a débutée en 2019 et ce sont plus de 24 entreprises de différentes filières qui ont déjà fait le choix de s'implanter sur ce parc pour contribuer à la création de plus de 500 emplois. Notamment le projet d'ensemble commercial de 4.5 hectares avec la SNC Bessan Développement/Groupe Intermarché dont les travaux d'aménagement ont démarré en septembre 2023 pour une livraison courant 2025.

Budget Annexe PAEHM Le Roubié à Pinet :

Fonctionnement	Investissement
47 460.00 €	317 460.00 €

Situé en continuité nord du centre-ville et en bordure de l'autoroute A9, ce parc d'activités économiques « Le ROUBIÉ » propose, sur une superficie totale de 4,5 Ha, une vingtaine de lots viabilisés avec pour une partie la possibilité d'aménager le bâtiment d'activités et le logement de fonction. La commercialisation des lots est en cours et permettra dès 2024 la cession des premiers terrains et l'instruction des premiers projets.

Un emprunt d'équilibre de 317 460 € est inscrit.

Budget Annexe PAEHM Jacques Cœur à Montagnac :

Fonctionnement	Investissement
50 005.00 €	50 005.00 €

Le projet de parc d'activités économiques « Jacques Cœur » est en cours d'étude sur un périmètre d'environ 10 Ha au sud de la commune de Montagnac en vitrine de la déviation de la Route Départementale 613 assurant la communication entre l'A75 et le Bassin de Thau.

Le portage de ce projet étant en cours de définition, une enveloppe de 50 000 € de frais d'étude est inscrite au budget annexe pour l'année 2024.

Un emprunt de 50 000 € est inscrit.

Budget Annexe PAEHM Le Puech à Portiragnes :

Fonctionnement	Investissement
299 347.63 €	222 365.88 €

Ce parc d'activités économiques est situé en entrée de la commune de Portiragnes et bénéficie d'une très bonne accessibilité à proximité de l'A75 et de la route départementale 612. Ce pôle économique, composé de 34 lots sur plus de 8 Ha est en fin de commercialisation et accueille à ce jour une trentaine d'entreprises dans les secteurs du commerce, artisanat, automobile, construction et service. Les dernières ventes de lots seront réalisées courant 2024.

Budget Annexe PAEHM « Extension La Source » à Vias :

Fonctionnement	Investissement
100 005.00 €	100 005.00 €

Ce projet de parc d'activités économiques est situé en continuité ouest du parc d'activités existant « La Source » en bordure de la RD 612 sur la commune de Vias. Le périmètre d'étude est d'environ 10 Ha. Afin d'identifier les enjeux présents sur le site d'étude notamment sur le volet environnemental, d'adapter le périmètre en conséquence et de définir le programme d'aménagement, une enveloppe de 100 000 € d'études est inscrite pour l'année 2024. L'étude faune flore sera finalisée début 2024.

Budget Annexe PAEHM La Méditerranéenne à Agde :

Fonctionnement	Investissement
1 379 336.54 €	753 925.85 €

Le projet de la Méditerranéenne se poursuit en 2024, avec l'obtention prévisionnelle des autorisations administratives. Pour rappel, la concession d'aménagement a été attribuée le 15 février 2021 à GGL Groupe. 400 000 € d'acquisition sont inscrites.

Budget Annexe PAEHM L'Audacieux à Florensac :

Fonctionnement	Investissement
32 505.00 €	0.00 €

Ce parc d'activités économiques est situé en continuité de l'urbanisation au nord de la commune de Florensac et sur une surface de 4.2 Ha est composé de 22 lots. Ce site économique est en fin de commercialisation et accueille à ce jour une vingtaine d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, la construction et le service. Les dernières ventes de lots seront réalisées courant 2024.

Budget Annexe Hameau Agricole de Saint-Thibéry

Fonctionnement	Investissement
27 000.20 €	26 989.20 €

Ce budget retrace essentiellement les loyers perçus sur le Hameau. Un emprunt d'équilibre de 26 989,20 € est inscrit.

III.2. Budget Annexe EAU

Fonctionnement	Investissement
9 525 270.00 €	4 702 660.00 €

Le fonctionnement du Budget Annexe « Eau » s'équilibre à 9,53M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 7,57M€, en baisse de 1,28% par rapport à 2023, et les dépenses d'ordre sont de 1,96M€.

Les charges à caractère général sont de 4M€ et les dépenses de personnel de 1,13M€.

Toujours dans l'optique d'améliorer et de fiabiliser le rendement de son réseau, la communauté poursuit son programme de réhabilitation de réseaux, de branchements, de vannes et de compteurs.

Des études de maîtrise d'œuvre seront lancées pour la création d'un nouveau réservoir d'eau potable sur la commune de Castelnau de Guers et la réhabilitation du réservoir qui dessert les communes de Florensac et Pomérols.

Parallèlement, en application des prescriptions des Déclarations d'Utilités Publiques, à l'issue des travaux d'équipement du forage de la Barquette sur la commune de Bessan, la maîtrise d'œuvre est lancée pour supprimer le puit et équiper le second forage. Les études et travaux sur les communes de Nézignan l'Evêque et St Pons de Mauchiens vont se poursuivre dans le courant de l'année 2024 pour mettre en compatibilité les prescriptions de la DUP et les ouvrages sur le terrain.

Le renouvellement des vannes, la sectorisation et la supervision du système eau potable seront poursuivis en 2024.

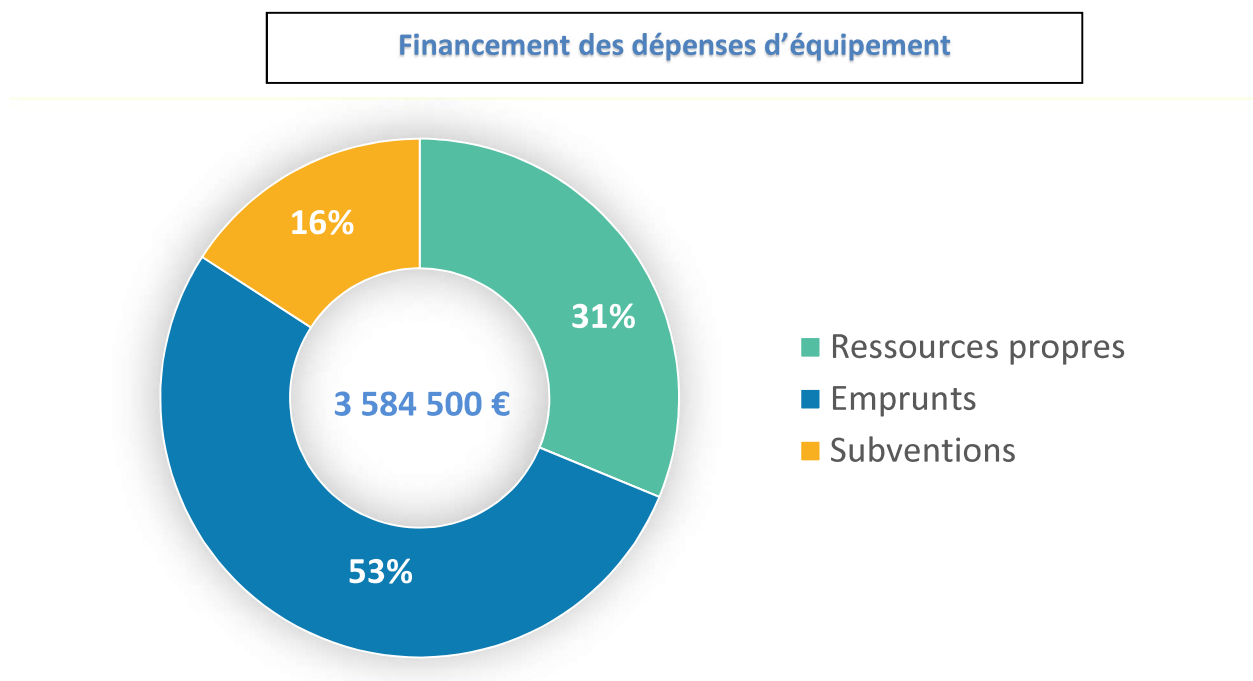
Il est également prévu d'élaborer le projet avec le dépôt de permis de construire du bâtiment qui accueillera sur la commune de Bessan la Direction Eau, Assainissement, Défense Extérieure Contre l'Incendie et Pluvial.

Le lancement des travaux pour raccorder les communes de Cers et Portiragnes est programmé à l'issue des études connexes, de l'accord de la SNCF pour le passage sous voie ferrée et de la validation définitive du foncier. Cette opération est phasée en trois exercices financiers avec un raccordement prévisionnel à l'horizon 2025/2026.

Des travaux de renouvellement de réseaux et / ou branchements sont programmés sur les communes de Bessan (Sébastopol), Nézignan l'Evêque (centre-ville), Pézenas (impasse Canabassière et le boulevard de Verdun pour partie), Agde (secteur le Môle, ponts des maréchaux), Pomérols (secteur de la Sablède), Portiragnes (études sur le secteur de Bel Air dans la continuité des aménagements de la rue des bassins).

De plus, est prévu le renouvellement du matériel et des véhicules utilisés par les services, avec notamment le remplacement de trois véhicules légers, pour un montant de 100 000 €.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipement devraient s'élever à 3 584 500 €, et être financées avec des ressources propres de 1 119 558 €, des subventions de 568 000 € et un emprunt prévisionnel de 1 896 942 €.



Le remboursement du capital de la dette est quant à lui de 628 160 €, et un virement de la section de fonctionnement est prévu à 957 718 €.

L'agglomération souhaite conserver des tarifs d'eau potable différents par commune le temps d'homogénéiser la qualité, le niveau de service et à terme harmoniser les tarifs applicables en fonction des particularités du service.

III.3. Budget Annexe ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	Investissement
8 556 700.00 €	8 315 908.00 €

Le fonctionnement du Budget Annexe « Assainissement » s'équilibre à 8,56M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 4,23M€, en augmentation de 2,18% par rapport à 2023, et les dépenses d'ordre sont de 4,33M€.

Les charges à caractère général sont de 2,19M€ et les dépenses de personnel de 0,91M€.

Toujours dans l'optique d'améliorer le fonctionnement de son système d'assainissement et ainsi préserver l'environnement, la CAHM poursuit son programme de réhabilitation de réseaux, de postes de refoulement et de stations d'épuration. Des études de maîtrise d'œuvre seront initiées pour réhabiliter et étendre la station d'épuration de Pézenas ainsi que sur le poste de refoulement entrée de station d'épuration d'Agde.

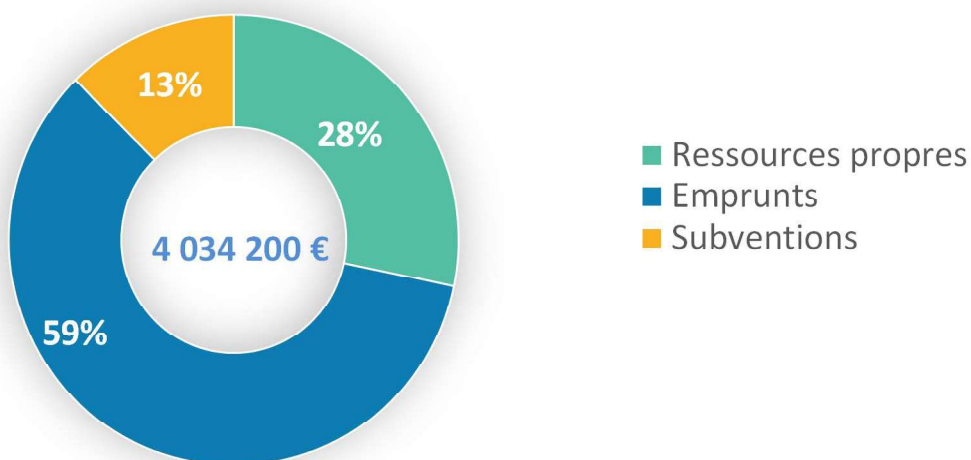
Les réseaux et / ou branchements d'assainissement seront réhabilités sur les communes d'Agde, Pézenas, Nizas, Vias, Pomérols, Bessan, Lézignan la Cèbe et Montagnac.

Ce programme permettra de réduire les nuisances pour les usagers en cas de pluies importantes et limiter les intrusions d'eaux claires parasites permanentes et météoriques qui nuisent au bon fonctionnement des stations d'épuration.

Le réseau du boulevard de Verdun sur la commune de Pézenas sera en parti réhabilité pour éviter les interruptions de circulation non programmées. Il en sera de même sur l'avenue des Iles d'Amérique. Le montant prévisionnel des opérations s'élève à 2 000 000 euros HT avec une partie financée par l'Agence de l'Eau.

Ainsi, le prévisionnel des dépenses d'équipement s'élèvent à 4 034 200 € et se finance avec des ressources propres de 1 141 791 €, des subventions de 501 000 € et un emprunt prévisionnel de 2 391 409 €.

Financement des dépenses d'équipement

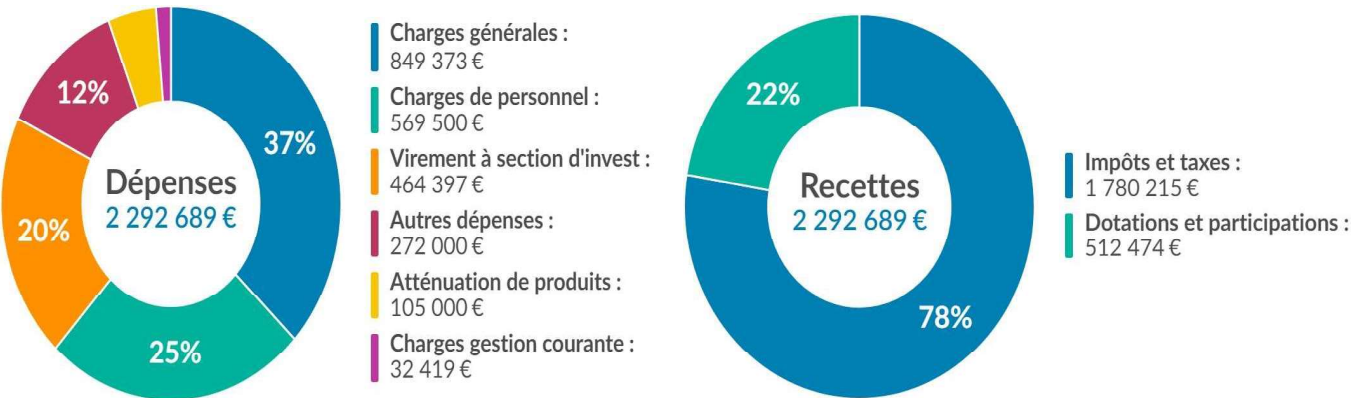


Le remboursement de la dette s'élève à 2 324 891 € et le virement de la section de fonctionnement est prévu à 1 997 699 €.

Comme pour le budget Annexe EAU, l’agglomération souhaite conserver des tarifs d'assainissement différents par commune le temps d’homogénéiser la qualité, le niveau de service et à terme harmoniser les tarifs applicables en fonction des particularités du service.

III.4. Budget annexe GEMAPI

Fonctionnement	Investissement
2 292 689.00 €	2 292 275.00 €

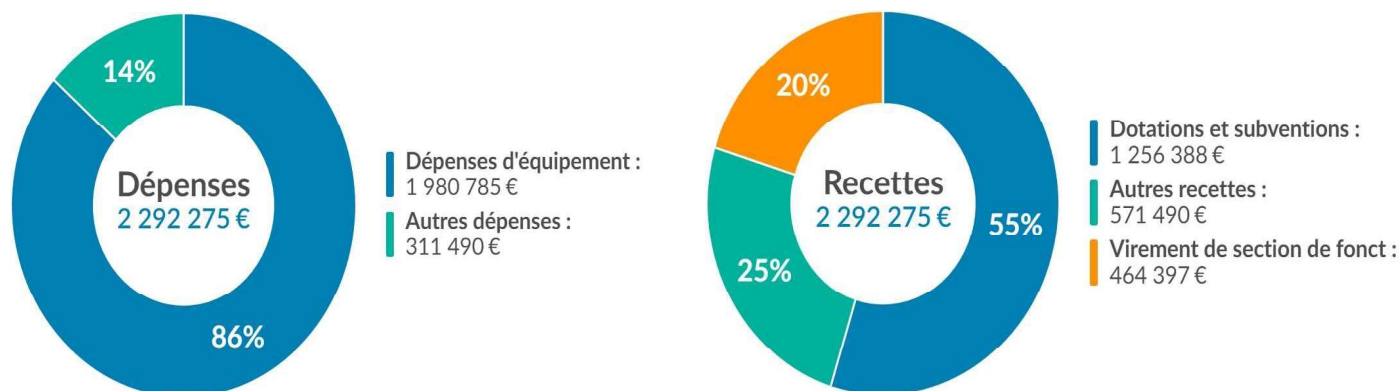


Le fonctionnement du Budget Annexe « Gemapi » s’équilibre à 2,29M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 1,57M€, en baisse de 6,27% par rapport à 2023, et les dépenses d’ordre sont de 0,72M€.

En fonctionnement, les charges à caractère général sont d’environ 850 000 € et les dépenses de personnel de 569 500 €.

Les opérations de restauration et d’entretien des cours d’eau confiées à des entreprises du fait de l’ampleur des prestations se poursuivent en 2024 (fleuve Hérault, bassin-versants de la Peyne, de l’Orb et de la Boyne), ainsi que l’obtention de la DIG afin de mettre en œuvre le plan de gestion des petits affluents de l’Hérault. Ainsi l’ensemble des linéaires de cours d’eau seront couverts par un plan de gestion validé. Le chenal du clôt sera dragué afin de libérer son embouchure. Ces prestations sont réalisées pour un montant de près de 568 000€TTC.

Un produit de Taxe Gemapi de 1 800 000 € pour l’année 2024 est proposé, identique à celui des années précédentes.



En investissement **518 552€ TTC** sont prévus afin de réaliser des travaux de restauration morphologique et reconquête de la biodiversité sur l'Ensigaud grâce à la création d'un piège à embâcles en amont de la zone urbaine de Montagnac, et de mener les études et relevés nécessaires pour définir les travaux de restauration de sites particuliers sur la Boyne et les travaux seront réalisés sur la Thongue.

➤ **Protection du littoral : 774 285 €**

Dans le cadre de la deuxième phase des travaux innovants de protection du littoral du Grau d'Agde, les études pour préciser son déploiement et la conception des modules seront réalisées, ainsi que pour la sécurisation du musoir de l'Hérault. Dans le cadre de l'appel à projet ANEL/CEREMA, la première ligne de filets de l'atténuateur des houles sur Vias Ouest sera mise sur site dès obtention des autorisations et les suivis pourront commencer. L'étude de maîtrise d'œuvre en vue de préserver le littoral de Portiragnes du phénomène d'érosion se poursuivra.

➤ **Systèmes d'endiguement : 401 548 €**

Les études pré-opérationnelles des digues de protection contre les inondations de Bessan (projet évalué à 6M€HT) et de Portiragnes (projet évalué à 4M€HT) se poursuivent et permettront de préciser les travaux à programmer.

Il en est de même pour la reprise des digues de Payne (projet évalué à 15M€HT) en lien avec la renaturation de la rivière (projet évalué à 4.6M€HT). A l'issue des démarches réglementaires, ces travaux s'échelonneront de 2026 à 2028.

Enfin l'étude pour l'amélioration de la station d'exhaure de la digue de Cazouls se poursuivra afin de préciser les travaux à réaliser. L'ensemble de ces postes représentent 401 548 € TTC.

En fonctionnement, la gestion des stations de pompage des digues et du barrage de Vias, ainsi que la préparation des dossiers de classement des nouveaux ouvrages en projet (Bessan et Portiragnes) conformément à l'évolution de la réglementation se poursuit pour un montant de près de 214 000€TTC.

➤ **Epanchoirs : 9 000 €** de maîtrise d'œuvre sont prévus pour l'épanchoir n°9.

➤ **Acquisition de matériel technique : 193 350 €**

Il est prévu le remplacement d'engins et de matériels vieillissants ou mal adaptés.

Ainsi, les dépenses d'équipement 2024 du budget annexe GEMAPI s'élèvent à 1 980 785,67 €.

Proposé au vote sans reprise de résultat, ces investissements 2024 se financent avec 987 700 € de subventions, 268 688,67 € de FCTVA et 724 397 € de ressources propres.

Le virement de la section de fonctionnement est de 464 397 €.

III.5. Budget Annexe TRANSPORT

Fonctionnement	Investissement
4 224 750.00 €	50 000.00 €

Le fonctionnement du Budget Annexe « Transport » s'équilibre à 4,22M€. Le Versement Mobilité (VM) sur l'année 2024 est estimé à 2,80 M€ en recettes.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 4,17M€, en augmentation de 1,70% par rapport à 2023, et les dépenses d'ordre sont de 50 000 €.

En fonctionnement, les charges à caractère général sont de 4 M€ et les dépenses de personnel de 148 500 €.

Le montant prévisionnel lié à la Délégation de Service Public et à la restructuration du réseau de bus s'élève à 3,94 M€ pour 2024.

➤ AMO pour le renouvellement de la DSP Transport :

La Délégation de Service Public de Transport doit être renouvelée au 1er mars 2025. Pour aider la CAHM à relancer une consultation, une étude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sera lancée début 2024 pour un montant de 85 000 € répartis comme suit :

- 65 000 € pour l'année 2024, couvrant le travail technique de construction de la future offre de transport et les différentes procédures obligatoires pour sortir de l'actuelle DSP et pour la mise en place de la nouvelle ;
- 20 000 € en 2025 pour la finalisation du projet et l'accompagnement à la mise en place de la nouvelle offre, ainsi qu'un suivi des premiers mois d'exploitation.

➤ Marché de renouvellement des poteaux d'arrêts de bus :

Un marché d'un montant de 200 000 € sur 4 ans a été passé pour le renouvellement des poteaux d'arrêt mis à disposition du délégataire sur le réseau de transport. Nous entrons en 2024 dans la 4^{ème} et dernière année de marché, pour un montant de 50 000 €.

Ces dépenses d'investissement sont uniquement financées par des ressources propres.

III.6. Budget Annexe GIGAMED

Fonctionnement	Investissement
579 320.00 €	145 750.00 €

Le fonctionnement du Budget Annexe « Gigamed » s'équilibre à 0,58M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 0,43M€, en hausse de 9,24% par rapport à 2023, et les dépenses d'ordre sont de 0,15M€.

En fonctionnement, les charges à caractère général sont de 0,31M€ et les dépenses de personnel sont évaluées à 111 110 €.

Au chapitre 011, les 305 520 € regroupent majoritairement les charges d'énergie, d'eau, et des contrats de prestations de services. Les budgets « communication » et « réception » sont respectivement de 10 000 € et 2 500 €.

L'offre d'accompagnement aux entreprises proposée dans le cadre de Gigamed est structurée sur trois programmes :

Le programme d'incubation animée par la CCI, pour un coût de 2 100 €, sur le 1er semestre 2024, dont l'objectif est de permettre à 8 à 10 porteurs de projets de valider leur projet.

Le programme d'amorçage d'un coût de 12 100 €, pour permettre à 8 à 10 startups de produire leur business plan complet.

Le programme d'accélération, d'un coût de 92 700 €, d'une durée d'une année, en liaison avec notre plateforme d'innovation touristique, doit permettre à une deuxième promotion de 10 startups de bénéficier des méthodes exclusives de trois cabinets experts nationaux pour développer leur offre. La fin de l'accompagnement de la 1ère promotion 2023 – 2024 est prévue pour un coût de 35 000 €.

Ces programmes bénéficient de subventions de la Région Occitanie, d'Atout France et de FrenchTech pour 125 700 € et les loyers perçus pour Gigamed et Gigamed Explore sont objectivés à 51 000 €.

III.7. Budget Annexe des Ordures Ménagères

Fonctionnement	Investissement
24 713 376.96 €	0.00 €

Ce budget annexe retrace la gestion du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. La TEOM perçue et encaissée sur ce budget annexe est entièrement reversée au SICTOM Pézenas-Agde. Le taux n'a pas été modifié depuis 2010 et il sera reconduit pour l'année 2024 à 15,44%.

Comme la taxe foncière, les valeurs locatives servant de base de calcul à la TEOM, ont été revalorisées.

IV. DETTE CONSOLIDÉE

IV.1. Répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2024

La dette de la communauté ressort à **97 586 682 € tous budgets confondus** au 1^{er} janvier 2024 pour un **taux de 2,97%** et une **durée de vie résiduelle moyenne de 12 ans et 6 mois**.

Sur l'exercice 2023, la Communauté a souscrit 4 contrats et en a consolidé 3 à la date de rédaction de cette note.

Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Montant titré 2023	Durée	Taux payé
Principal	2022-04	CCFL	3 500 000 €	14/12/2022	2 000 000 €	15 ans	Taux fixe 3,77% (2 ans) puis €3M +0,86% (13 ans)
Principal	2023-03	La Banque Postale	4 000 000 €	03/04/2023	4 000 000 €	15 ans	Taux fixe 3,74%
Eau	2023-02		1 673 000 €	03/04/2023	1 673 000 €	20 ans	Taux fixe 3,74%
Assainissement	2023-01		2 673 000 €	03/04/2023	2 673 000 €	20 ans	Taux fixe 3,74%
Principal	2023-04	La Banque P	5 000 000 €	En cours	-	15 ans	Taux fixe 3,91%

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux, tous budgets confondus :

	Encours au 1er janvier 2024	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class Gissler
Taux fixes	72 732 540	74,5%	2,36%	13 ans et 6 mois	103	1A/1B
Taux fixes	71 482 548	73,3%	2,31%	13 ans et 7 mois	102	1A
Taux fixes alternatifs	1 249 992	1,3%	5,34%	7 ans et 2 mois	1	1B
Taux monétaires	24 854 142	25,5%	4,76%	9 ans et 9 mois	21	1A
Euribor 12 mois	1 980 000	2,0%	4,17%	8 ans	1	1A
Euribor 3 mois moyenné	2 015 100	2,1%	4,72%	4 ans et 8 mois	4	1A
Euribor 3 mois	20 859 042	21,4%	4,82%	10 ans et 5 mois	16	1A
Total	97 586 682	100,0%	2,97%	12 ans et 6 mois	124	

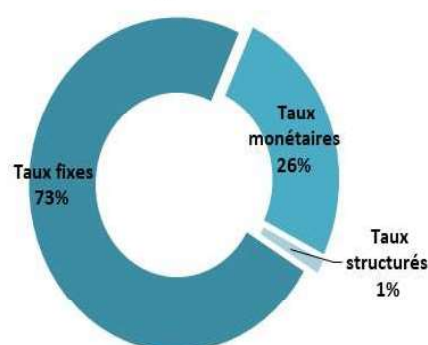
Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 73,3% de l'encours sur taux fixe purs.

Il n'y a plus qu'un contrat sur taux fixes alternatifs dont la position est assimilée à de l'encours à taux fixe. Cet encours représente 1,3% de l'encours global.

Avec 25,5% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté subit la hausse des taux observée depuis l'an dernier. Cette constante a un taux actuariel de 4,76% avec encore un risque de légère progression pour le premier semestre de l'année 2024 avant une légère baisse.

En 2023, afin de ne pas subir la hausse des taux prévues en milieu d'année, nous avons souscrit sur le budget principal un emprunt à taux fixe en début d'exercice (taux de 3,74%).

Répartition de l'encours par type de taux
Stock au 1er janvier 2024



Concernant les budgets tarifés de l'Eau et de l'Assainissement, une sécurisation de l'encours est toujours privilégiée afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir. Les contrats souscrits en 2023 ont un taux fixe de 3,74%, à l'identique de celui du principal.

Le coût moyen projeté sur le futur budget 2024 est de 2,97%.

IV.2. Position des contrats structurés

Au 1^{er} janvier 2024, la communauté détient un tirage sur taux fixe alternatif. Cette stratégie implique le paiement d'un taux fixe sous condition d'évolution d'un index de référence.

N° contrat	CRD au 1 ^{er} janvier 2024	Durée de vie résiduelle	Montage	Typologie GISSLER	Taux actuariel	Niveau du sous-jacent 06 nov 23
A01-005	1 249 992	7 ans, 2 mois	TFA 5,16% si E3M postfixé ≤6,0% sinon E3M post +0,05%	1B	5,34%	3,956%

Actuellement, ces contrats sont bien positionnés par rapport au marché. La barrière à 6% est éloignée du niveau du sous-jacent. L'Euribor 3 mois ressort à 3,956% à la date de rédaction de cette note.

Depuis le début des positions, la barrière n'a jamais été franchie. La communauté a toujours payé le taux fixe bonifié. La zone de risque reste à ce jour éloignée sur ces contrats. Cette situation favorable permet de payer le taux fixe « bonifié » sur chacun des contrats.

IV.3. Répartition de l'encours par prêteurs

La diversification des prêteurs est une saine méthode de gestion puisqu'elle limite la dépendance de la dette par rapport à chacun de nos partenaires, et le risque que les difficultés d'un établissement bancaire impactent les capacités de financement de la dette est réduit.

Dans toutes nos consultations bancaires, nous mettons en concurrence les prêteurs, mais force est de constater que dernièrement, un prêteur se distingue nettement. En effet, depuis l'augmentation des taux d'intérêts, le coût de la dette évolue et la Communauté d'Agglomération a particulièrement veillé à la contraction d'emprunts au plus bas coût, ce qui explique une moindre diversification des prêteurs.

L'encours de dette reste tout de même assez bien réparti entre les différents prêteurs finançant le secteur public local.



1er janvier 2024	Dettes classiques	Dettes "revolving"	Ligne de trésorerie	Total des engagements
SFIL / DCL / CLF	43 965 082			43 965 082
Caisse d'Epargne	13 848 202		4 000 000	17 848 202
Arkéa	15 382 917		2 000 000	17 382 917
Crédit Agricole	10 029 119	1 426 835		11 455 953
Crédit Mutuel	7 308 805			7 308 805
Crédit Coopératif	2 113 463			2 113 463
Crédit Foncier	1 634 343			1 634 343
Société Générale	1 016 667			1 016 667
La Banque Postale	861 250			861 250
TOTAL	96 159 847	1 426 835	6 000 000	103 586 682

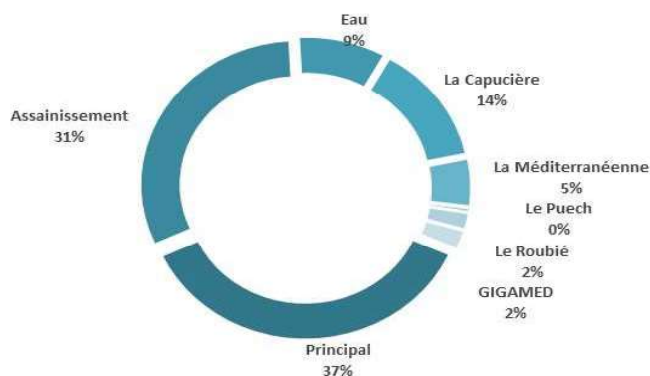
IV.4. Répartition par type de taux par budget

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

Budget	Encours au 1 ^{er} janvier 2024	Taux actuariel	Durée d vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	35 612 941	3,04%	12 ans et 8 mois	75% taux fixe 25% taux monétaires	6 866 000
Assainissement	30 231 618	2,83%	15 ans	92,4% taux fixe 3,47% taux monétaires 4,13% taux structurés	2 391 409
Eau	8 798 124	2,22%	16 ans et 9 mois	99,7% taux fixe 0,3% taux monétaires	1 896 942
La Capucière	13 205 408	4,15%	6 ans et 1 mois	15,1% taux fixe 84,9% taux monétaires	-
La Méditerranéenne	5 243 636	3,21%	7 ans et 6 mois	38,7% taux fixe 61,3% taux monétaires	-
Le Puech	454 279	4,54%	1 an et 11 mois	100% taux monétaires	-
Le Roubié	1 882 500	0,57%	6 ans et 8 mois	100,0% taux fixes	317 460
GIGAMED	2 158 171	0,64%	16 ans et 6 mois	100,0% taux fixes	-
GEMAPI	Pas de dette sur ce budget				-
Jacques Cœur	Pas de dette sur ce budget				50 005
Extension La Source	Pas de dette sur ce budget				100 005

Au 1^{er} janvier 2024

Répartition de l'encours par budget



IV.5. Perspectives sur l'exercice 2024

Depuis fin 2022, le contexte économique n'a pas permis au marché financier de retrouver le niveau de taux des dernières années.

L'affaiblissement de la demande extérieure et la hausse des taux d'intérêt pèsent sur l'économie. Si les taux à court terme sont globalement estimés à la hausse sur les 3 prochains mois, l'Euribor 12 mois connaît une tendance inverse à la date de l'analyse. Les perspectives des taux à long terme pour les 3 prochains mois tendent vers une stabilité voire une légère baisse.

Les marchés sont confiants sur la diminution de l'inflation et le desserrement de la politique monétaire à long terme.

Le projet de budget intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires à hauteur de 11 621 821 € en complément de l'emprunt de 5M€ déjà signé mais non mobilisé à ce jour.

La simulation des emprunts prévisionnels est la suivante :

Budget	Montant	Taux	Durée	Commentaires
Principal	6 866 000 €	Taux fixe 4.04%	15 ans	Taux fixe
Assainissement	2 391 409 €	Taux fixe 4,09%	20 ans	Tarification à l'utilisateur (taux fixe = charges certaines)
Eau	1 896 942 €	Taux fixe 4,09%	20 ans	Tarification à l'utilisateur (taux fixe = charges certaines)
Le Roubié Jacques Cœur Extension La Source	317 460 € 50 005 € 100 005 €	E3M (flooré à 0%) +1%	10 ans	Taux monétaires afin de conserver de la souplesse sur ces budgets

Les emprunts simulés tiennent compte des conditions financières que nous pourrions obtenir lors de la consultation bancaire. Tous les emprunts sont simulés avec une date de mobilisation au 1^{er} juin 2024 en amortissement trimestriel et linéaire.

Le choix définitif sur les conditions de taux sera réalisé en fonction de nos besoins et de l'évolution des marchés financiers à la date de la souscription des nouveaux emprunts.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2024 aurait les caractéristiques suivantes (tous budgets confondus) :

- Encours prévisionnel : 104 276 001 €
- Taux moyen : 3,15 %
- Durée de vie résiduelle moyenne : 12 ans et 6 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 76,81 %
- Répartition de la dette à taux fixe alternatif : 1,06 %
- Répartition de la dette à taux variable : 22,13 %

V. BUDGETS CONSOLIDES

BUDGETS 2024	Fonctionnement	Investissement
PRINCIPAL	69 779 728.00 €	19 571 100.00 €
BUDGETS ANNEXES	53 945 893.62 €	18 134 459.98 €
BUDGETS CONSOLIDÉS	123 725 621.62 €	37 705 559.98 €